



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-13

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I – Nomination du secrétaire de séance

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Bailliet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Bailliet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, indiqué également au sein de l'article 15 du règlement intérieur du Comité du Syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme [...] un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme un secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15,

Vu le règlement intérieur du SIAH et notamment son article 15,

Considérant la nécessité de nommer un secrétaire de séance,

Considérant la candidature de Jean-Michel DUBOIS,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Nomme** Jean-Michel DUBOIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette nomination.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-14

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 05 février 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 05 février 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 27 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du lundi 05 février 2024 a été validé par Joël DELCAMBRE, secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Comité du SIAH et notamment son article 27,

Considérant la validation du procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 05 février 2024 par Joël DELCAMBRE, secrétaire de séance,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 05 février 2024,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-15

FINANCES

3 – Élection d'un(e) Président(e) pour procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, du Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du Compte Financier Unique relatif au budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

3 – Élection d'un(e) Président(e) pour procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, du Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du Compte Financier Unique relatif au budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, applicable au SIAH, dispose que « le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Cet article est complété par l'article L. 2121-14 du même Code qui prévoit que « le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut (...) assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Ces dispositions sont applicables au SIAH au titre de l'article L. 5211-1 du même Code.

Il ressort donc expressément de l'article précité que le Maire « doit se retirer au moment du vote », sous peine de nullité de la délibération en cause (CE, 1er août 1928, Donadey : Rec Lebon, P. 982 ; CE, 18 novembre 1931, Leclerf et Lepage : Rec Lebon, p 992).

Par ailleurs, le SIAH expérimente le Compte Financier Unique qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il n'est pas obligatoire d'organiser une élection au scrutin secret.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoît JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-31 et L.5211-1 relatifs aux modalités d'adoption des comptes administratifs,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant l'obligation d'élire un Président de séance au moment du vote des Comptes Financiers Uniques,

Considérant la candidature de Claude TIBI en tant que Président de la séance,

Considérant le départ de Benoît JIMENEZ au moment du vote des Comptes Financiers Uniques du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer,

FINANCES

3 – Élection d'un(e) Président(e) pour procéder au vote du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, du Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et du Compte Financier Unique relatif au budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Prend acte** que le Comité Syndical doit désigner sa/son Président(e) de séance avant le vote,
- 2- **Prend acte** que la/le Président(e) est tenu de se retirer au moment de l'approbation du Compte Financier Unique,
- 3- **Élit** comme Président de séance Claude TIBI pour le vote des questions suivantes :
 - Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI - exercice 2023 ;
 - Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées - exercice 2023 ;
 - Compte Financier Unique du budget SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - exercice 2023.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-16

FINANCES

4 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2023 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoulst)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

4 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2023 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 184 236,53 €	4 991 784,66 €	20 176 021,19 €
Dépenses	7 630 079,70 €	7 048 761,77 €	14 678 841,47 €
Résultat de l'exercice	7 554 156,83 €	-2 056 977,11 €	5 497 179,72 €
Résultat antérieur	23 486 900,12 €	1 257 106,44 €	24 744 006,56 €
Résultat total	31 041 056,95 €	-799 870,67 €	30 241 186,28 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M. 57,

Vu la délibération n° 2023-25 du 27 mars 2023 portant approbation du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI de l'année 2023,

Vu la délibération n° 2023-75 du 25 septembre 2023 portant approbation de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu la délibération n° 2023-76 du 25 septembre 2023 portant approbation de la décision modificative n° 1 au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI de l'année 2023,

Vu la délibération n° 2023-102 du 11 décembre 2023 portant approbation de la décision modificative n° 2 au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI de l'année 2023,

Vu la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique signée par le Président du SIAH, le Préfet du Val d'Oise et le Directeur du Département des Finances Publiques du Val d'Oise,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public du Service de Gestion Comptable de Garges-lès-Gonesse,

Conformément à la législation en vigueur, Benoit JIMENEZ, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Financier Unique ; Claude TIBI, élu Président de la séance, soumet au vote ce Compte Financier Unique,

FINANCES

4 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2023 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE CLAUDE TIBI, DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Adopte le Compte Financier Unique de l'année 2023 du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte - Transport - GÉMAPI, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 184 236,53 €	4 991 784,66 €	20 176 021,19 €
Dépenses	7 630 079,70 €	7 048 761,77 €	14 678 841,47 €
Résultat de l'exercice	7 554 156,83 €	-2 056 977,11 €	5 497 179,72 €
Résultat antérieur	23 486 900,12 €	1 257 106,44 €	24 744 006,56 €
Résultat total	31 041 056,95 €	-799 870,67 €	30 241 186,28 €

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Financier Unique.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-17

FINANCES

5 – Affectation des résultats de l'année 2023 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

5 – Affectation des résultats de l'année 2023 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M. 57 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2023 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du Compte Financier Unique du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI 2023

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	15 184 236,53 €	4 991 784,66 €	20 176 021,19 €
Dépenses	7 630 079,70 €	7 048 761,77 €	14 678 841,47 €
Résultat de l'exercice	7 554 156,83 €	-2 056 977,11 €	5 497 179,72 €
Résultat antérieur	23 486 900,12 €	1 257 106,44 €	24 744 006,56 €
Résultat total	31 041 056,95 €	-799 870,67 €	30 241 186,28 €

Restes à réaliser	
Recettes	484 283,00 €
Dépenses	266 565,52 €
Solde	217 717,48 €

Besoin de financement
582 153,19 €

A reporter en fonctionnement	30 458 903,76 €	Solde de l'excédent
------------------------------	-----------------	---------------------

Compte tenu du besoin de financement de 582 153,19 € issu de l'addition du résultat des restes à réaliser et du résultat de clôture de la section d'investissement, il va être reporté la somme de 30 458 903,76 € à l'article 002 excédent de fonctionnement.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice M. 57 applicable au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI de l'exercice 2023 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 31 041 056,95 €,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI de l'exercice 2023 laisse apparaître en section d'investissement un déficit cumulé de 799 870,67 €,

Considérant le résultat excédentaire des restes à réaliser de 217 717,48 €,

Considérant qu'il y a un besoin de financement de 582 153,19 €,

FINANCES

5 – Affectation des résultats de l'année 2023 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Reporte** en section d'investissement en dépenses au 001 « résultat d'investissement reporté », 799 870,67 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Inscrit** en section d'investissement en recettes au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », 582 153,19 € correspondant à la couverture du besoin de financement,
- 3- **Reporte** en section de fonctionnement en recettes au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 30 458 903,76 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- 4- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de cette affectation de résultats.


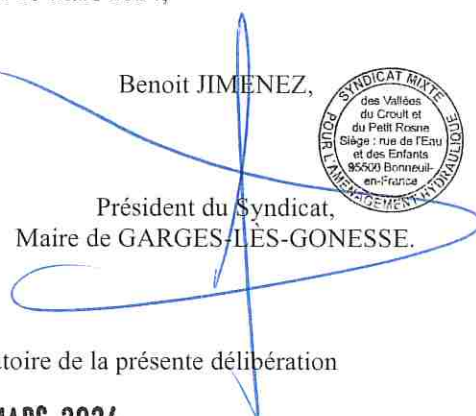
À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-18

FINANCES

6 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

6 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des Orientations Budgétaires du 05 février 2024, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de maintenir les centimes syndicaux au niveau de ceux de 2023 pour la compétence transport assainissement eaux pluviales uniquement. Cette fiscalité additionnelle ne concerne pour 2024 que les communes qui n'ont pas transféré leur compétence à l'intercommunalité.

Collectivité	TRANSPORT
BAILLET-EN-FRANCE	34 636 €
MAREIL-EN-FRANCE	12 026 €
MONTSOULT	59 176 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	13 368 €
	119 206 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 05 février 2024,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence transport assainissement eaux pluviales,

FINANCES

6 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2024

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Porte le montant de la fiscalité additionnelle pour 2024 à un montant de 119 206 €, au titre de la compétence transport assainissement eaux pluviales,
- 2- Et donne tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2024.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-19

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des Orientations Budgétaires du 05 février 2024, il a été précisé que 4 communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France (Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoul et Villaines-sous-Bois) ont décidé le transfert de leur compétence collecte assainissement eaux pluviales à compter du 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, ces communes ont accepté le principe de la fiscalisation pour le financement de cette compétence Collecte assainissement eaux pluviales.

Collectivités	COLLECTE
Baillet-en-France	135 451 €
Mareil-en-France	42 153 €
Montsoul	152 303 €
Villaines-sous-Bois	24 983 €
	354 890 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023-97 en date du 25 septembre 2023 adoptant le principe de la fiscalisation pour la compétence de la collecte des eaux pluviales au 1^{er} janvier 2024, des communes de Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoul et Villaines-sous-Bois,

Vu l'arrêté n° A 23-383 en date du 28 décembre 2023 du Préfet du Val d'Oise portant sur l'autorisation du transfert des compétences « collecte des eaux usées » et « collecte des eaux pluviales » des communes de Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoul et Villaines-sous-Bois, au Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des vallées de Croult et du petit Rosne (SIAH),

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 05 février 2024,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion des compétences Collecte et Transport assainissement eaux pluviales,

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2024

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Fixe** le montant de la fiscalité additionnelle pour 2024 à un montant de 354 890 €, au titre de la compétence Collecte assainissement eaux pluviales,
- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2024.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-20

FINANCES

8 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

8 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des Orientations Budgétaires du 05 février 2024, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de maintenir la participation des intercommunalités au même niveau qu'en 2023 pour la compétence transport assainissement eaux pluviales. Pour les communes ayant transféré leur compétence, les centimes syndicaux deviennent des contributions versées par les intercommunalités.

Intercommunalité	Pour 2023	Pour 2024
	Mode de Prélèvement de Budgétisation	Mode de Prélèvement de Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	906 872 €	906 872 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	2 980 468 €	2 980 468 €
	3 887 340 €	3 887 340 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 05 février 2024,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence transport assainissement eaux pluviales,

FINANCES

8 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2024

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Porte** le montant des contributions pour 2024 à un montant de 3 887 340 €, au titre de la compétence transport assainissement eaux pluviales,
- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2024.

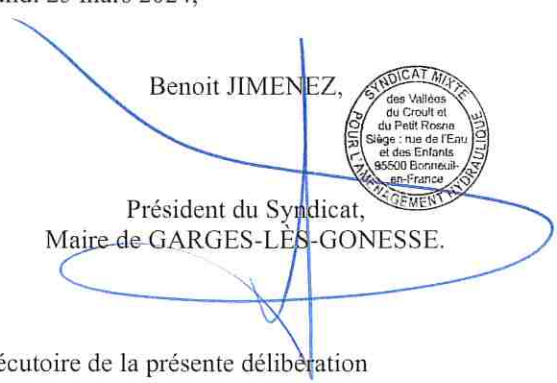
À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-21

FINANCES

9 – Fixation de la contribution pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

9 – Fixation de la contribution pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des Orientations Budgétaires du 05 février 2024, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de maintenir la participation de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France au même niveau qu'en 2023 pour la compétence collecte assainissement eaux pluviales.

Intercommunalité	Pour 2023	Pour 2024
	Mode de Prélèvement Budgétisation	Mode de Prélèvement Budgétisation
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (ARNOUVILLE, BONNEUIL-EN-FRANCE, BOUQUEVAL, CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES, ÉCOUEN, ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES, FONTENAY-EN-PARISIS, GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE, GOUSSAINVILLE, LE MESNIL-AUBRY, LE PLESSIS-GASSOT, LE THILLAY, LOUVRES, PUISEUX-EN-FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE, SAINT-WITZ, SARCELLES, VAUD'HERLAND, VÉMARS, VILLERON, VILLIERS-LE-BEL)	4 253 024 €	4 253 024 €
	4 253 024 €	4 253 024 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 05 février 2024,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence collecte assainissement eaux pluviales,

FINANCES

9 – Fixation de la contribution pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2024

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** que le montant de la contribution pour 2024 est de 4 253 024 €, au titre de la compétence collecte assainissement eaux pluviales,
- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant cette contribution 2024.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-22

FINANCES

10 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence GÉMAPI assainissement eaux pluviales de l'année 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoulst)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

10 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence GÉMAPI assainissement eaux pluviales de l'année 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des Orientations Budgétaires du 05 février 2024, il a été décidé, d'augmenter de 1 % la participation des intercommunalités à fiscalité propre par rapport à celle perçue en 2023. Le montant de la participation des intercommunalités pour la compétence GÉMAPI pour 2024 sera donc de 4 072 630 €.

	2023	2024
Intercommunalité	Mode de Prélèvement	Mode de Prélèvement
	Budgétisation	Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	911 385 €	920 499 €
Communauté de Communes Carnelle-Pays de France	120 099 €	121 300 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	3 000 823 €	3 030 831 €
	4 032 307 €	4 072 630 €

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 05 février 2024,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la GÉstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI),

Considérant, pour couvrir ces besoins, la nécessité d'augmenter de 1 % la participation des intercommunalités à fiscalité propre par rapport à celle perçue en 2023,

FINANCES

10 – Fixation des contributions pour l'exercice de la compétence GÉMAPI assainissement eaux pluviales de l'année 2024

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Porte** le montant de la participation des intercommunalités à fiscalité propre pour la compétence GÉMAPI pour l'année 2024 à 4 072 630 €, réparti comme suit,
- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente fixation.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-23

FINANCES

11 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales Transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

11 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales Transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le règlement budgétaire et financier du SIAH, voté lors de la séance du Comité Syndical du 05 décembre 2022, permet dans son chapitre IV de recourir à une gestion pluriannuelle des investissements par le biais des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations.

Le Crédit de Paiement (CP) correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour chaque année de la durée de l'Autorisation de Programme. Seul le Crédit de Paiement de l'année concourt à l'équilibre du budget.

Comme précisé dans les orientations budgétaires, il est proposé pour la compétence Transport, l'AP/CP suivante :

AP/CP : EAUX PLUVIALES TRANSPORT				
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
7 543 800 €	3 543 800 €	1 200 000 €	1 100 000 €	1 700 000 €

AP / CP EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024 - 01

N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
TARN0525	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	23	197 000,00 €			
TGONE482M	GONESSE - Réhabilitation réseau interco. EP traversant le Golf	23	98 000,00 €			
TGOU5429Q3	GOUSSAINVILLE - Réhab. rés EP sous voie SNCF Fond de Brison	23	372 000,00 €			
TVILB429V	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation EP Aval	23	21 500,00 €			
TVILB429V1	VILLIERS LE BEL - Réhab.redim.canalisations secteur Champs Bacon	23	2 032 100,00 €			
TVILB429V2	VILLIERS LE BEL - Réhab.redim.canalisations secteur Champs Bacon	23	3 200,00 €	100 000,00 €		
SOUS-TOTAL CARPF Eaux Pluviales - Transport			2 723 800,00 €	100 000,00 €	- €	- €
TEZAN520	EZANVILLE - Réhab rue de la gare Ezanville	23	600 000,00 €			
TSTBR478B	ST BRICE SOUS FORET- Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales de transport rue Foch	23	- €			600 000,00 €
SOUS-TOTAL CAPV Eaux Pluviales - Transport			600 000,00 €	- €	- €	600 000,00 €
TSIAH	Installation de dispositifs d'auscultation des 5 barrages Classe C du SIAH	23	220 000,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			3 543 800,00 €	1 200 000,00 €	1 100 000,00 €	1 700 000,00 €
TOTAL DE L'AP EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024-01			7 543 800,00 €			

FINANCES

11 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-01 - eaux pluviales Transport sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu la délibération n° 2022-101 en date du 05 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier M. 57 du SIAH,

Considérant le programme d'investissement sur les opérations liées à la compétence eaux pluviales - Transport,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Approuve** l'Autorisation de Programme (2024-01) et les Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence eaux pluviales - Transport, d'une durée de 4 ans (2024-2027) et comme précisé dans les tableaux ci-dessus.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-24

FINANCES

12 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GÉMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

12 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GÉMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le règlement budgétaire et financier du SIAH, voté lors de la séance du Comité Syndical du 05 décembre 2022, permet dans son chapitre IV de recourir à une gestion pluriannuelle des investissements par le biais des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations.

Le Crédit de Paiement (CP) correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour chaque année de la durée de l'autorisation de programme. Seul le Crédit de Paiement de l'année concourt à l'équilibre du budget.

Comme précisé dans les Orientations Budgétaires, il est proposé pour la compétence GÉMAPI, l'AP/CP suivante :

AP/CP : GÉMAPI				
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
35 326 514 €	5 016 514 €	11 656 000 €	9 120 000 €	9 534 000 €

FINANCES

12 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GÉMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

AP / CP - COMPÉTENCE GÉMAPI n° 2024 - 02						
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
GARN489C	ARNOUVILLE - réalisation d'aménagement hydro-écologique du Croult au niveau des Pieds Humides	23	243 100,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	5 100 000,00 €
GARN489D	ARNOUVILLE - Reméandrage du Croult au droit de la NEF	21	356 254,00 €			
		23	77 900,00 €	30 000,00 €	2 100 000,00 €	2 034 000,00 €
GBONFR505	BONNEUIL EN FR - Renaturation de La Morée au droit de la STEP	23	554 000,00 €	4 600 000,00 €		
GGONE518	GONESSE - Entre Br 3 fontaines et le Vignois	23	310 000,00 €	1 035 000,00 €	2 550 000,00 €	
GGOUS495A	GOUSSAINVILLE - Ouverture Croult Vieux Pays	21	337 000,00 €			
		23	- €	500 000,00 €	1 000 000,00 €	
GLETH495	LE THILLAY - lutte/inondations milieu naturel EP	23	30 300,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	
GLOUV510	LOUVRES reval. écologique et paysagère bassins du bois d'Orville	23	75 200,00 €	61 000,00 €		
GLOUV510A	LOUVRES - Travaux pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	23	504 000,00 €	800 000,00 €		
GSARC504B	SARCELLES - Réouverture du Petit Rosne et valor. du milieu nat.	23	170 460,00 €	1 530 000,00 €	1 000 000,00 €	
GSARC514A	SARCELLES - réhabilitation dalle de couverture du Petit Rosne	23	231 000,00 €			
GSARC515A	SARCELLES - MDE renaturation Petit Rosne domaine Cèdres	23	32 200,00 €	1 600 000,00 €	500 000,00 €	
GSARC516	SARCELLES - Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des	23	122 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
GVEM488	VEMARS - Collecteur EP rue François Mauriac	23	127 200,00 €	50 000,00 €		
GVEM488D	VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	23	743 900,00 €			
GVEM488E	VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	23	50 000,00 €			
GVILL529A	VILLERON - Renaturation du cours d'eau dans le bassin de retenue	23	300 000,00 €			
SOUS-TOTAL CARPF - GÉMAPI			4 264 514,00 €	10 436 000,00 €	7 280 000,00 €	7 234 000,00 €
GBOUF528A	BOUFFEMONT - renaturation du Petit Rosne et de la mare du chemin d'aventures et déconnexion des EP	23	67 300,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	
GEZAN513	EZANVILLE - ouvert. du Petit Rosne Aval bassin des Bourguignons	23	39 700,00 €			
GMOIS509	MOISSELLES - Renaturation de Petit Rosne	23	75 100,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	600 000,00 €
GMONST425	MONTMORENCY - ST BRICE S/F - BR fonds des aulnes	23	68 900,00 €	50 000,00 €	1 050 000,00 €	1 500 000,00 €
SOUS-TOTAL CAPV - GÉMAPI			251 000,00 €	620 000,00 €	1 640 000,00 €	2 100 000,00 €
GBAIL465B	BAILLET EN FRANCE - restauration du rû de Montsout	23	29 000,00 €			
SOUS-TOTAL CCCPF - GÉMAPI			29 000,00 €	- €	- €	- €
GEZF0527	Sécurité bassins Bourguignons Ézanville et Garennes à Fontenay	23	312 000,00 €			
GSIAH	Travaux divers sur compétence GÉMAPI	23	160 000,00 €	600 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			5 016 514,00 €	11 656 000,00 €	9 120 000,00 €	9 534 000,00 €
TOTAL DE L'AP/CP COMPÉTENCE GÉMAPI n° 2024 - 02			35 326 514,00 €			

FINANCES

12 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-02 - GÉMAPI sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu la délibération n° 2022-101 en date du 05 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier M. 57 du SIAH,

Considérant le programme d'investissement sur les opérations liées à la compétence GÉMAPI,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve l'Autorisation de Programme n° 2024-02 et les Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence GÉMAPI, d'une durée de 4 ans (2024-2027) et comme précisé dans les tableaux ci-dessus.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-25

FINANCES

13 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-03 - eaux pluviales Collecte sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT – GÉMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

13 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-03 - eaux pluviales Collecte sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT – GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le règlement budgétaire et financier du STAH, voté lors de la séance du Comité Syndical du 05 décembre 2022, permet dans son chapitre IV de recourir à une gestion pluriannuelle des investissements par le biais des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations.

Le Crédit de Paiement (CP) correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour chaque année de la durée de l'autorisation de programme. Seul le Crédit de Paiement de l'année concourt à l'équilibre du budget.

Comme précisé dans les Orientations Budgétaires, il est proposé pour la compétence Collecte, l'AP/CP suivante :

AP/CP : EAUX PLUVIALES COLLECTE				
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
15 616 600 €	4 646 600 €	3 670 000 €	3 650 000 €	3 650 000 €

FINANCES

13 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-03 - eaux pluviales Collecte sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT – GÉMAPI

AP / CP - EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 03

N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
CCHEN107	CHENNEVIÈRE LES LOUVRES - création réseaux EP	23	150 000,00 €			
CFONT180	FONTENAY en PARISIS - Réhab. réseaux EP Parc des Tournelles	23	10 000,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €
CFONT86	FONTENAY en PARISIS - Réhab.rés. EP rue Ambroise Jacquïn	23	48 700,00 €			
CGARG120	GARGES les G - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Paul Vaillant Couturier	23	- €		600 000,00 €	
CGARG121	GARGES les G - Réhabilitation réseaux EP avenue de Stalingrad	23	400 000,00 €	420 000,00 €		
CGARG122	GARGES les G - Extension du réseau d'eaux pluviales rue Demusois	23	- €	400 000,00 €		
CGARG125	GARGES les G - Réhabilitation et désimperméabilisation des sols quartier Dame Blanche Nord (Projet NPNRU)	23	- €	200 000,00 €		
CGARG168	GARGES les G - Réhab. réseaux EP ILOT 10	23	92 000,00 €			
CGARG172	GARGES les G - Réhab.rés. EP Rue Daniel Panquin Maurice Berteaux	23	35 500,00 €			
CGARG177	GARGES les G - Réhabilitation réseaux EP Rue Danielle Casanova	23	800,00 €			
CGARG197	GARGES les G - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de la Division Leclerc	23	- €			300 000,00 €
CGONE193	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Saint Nicolas	23	- €	300 000,00 €		
CGONE200	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Gay Lussac	23	100 000,00 €			
CGOUS164	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Avenue Leclerc	23	- €	300 000,00 €		
CGOUS205	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Av Paul Vaillant Couturier	23	300 000,00 €			
CLETH169	LE THILLAY - Extension rue des Soeurs Colombes	23	13 000,00 €			
CLOUV105A	LOUVRES EP quartier le Gd Bouteiller (av du Roussillon)	23	5 400,00 €			
CLOUV105B	LOUVRES - rés. EP quartier le Gd Bouteiller (Provence)	23	234 800,00 €			
CMESN144	LE MESNIL AUBRY- rés. comm. EP rue de la Meunerie	23	400,00 €			
CPUIS108	PUISEUX EN FR - Redimensionnement EP rue du Gnl Leclerc	23	22 800,00 €	500 000,00 €		
CSARC118	SARCELLES - rés comm EP rue de Miraville	23	69 800,00 €			
CSARC149	SARCELLES - Réhabilitation réseaux EP rue Montfleury	23	806 500,00 €			
CSARC150	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Joliot Curie	23	10 000,00 €		500 000,00 €	
CSARC151	SARCELLES - Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ANRU II (rues Koenig, César Franck et Joliot Curie)	23	- €		500 000,00 €	1 000 000,00 €
CSARC171	SARCELLES - Extension EP rue Maryse Bastien	23	228 000,00 €			
CSARC194	SARCELLES - Dévoiemnt EP EU CC My place	23	200 000,00 €			
CSARC202	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue gabriel Péri	23	150 000,00 €	100 000,00 €		
CSTWI179	SAINT WITZ - Réhabilitation des réseaux EP secteur Montmélian	23	400 000,00 €			
CSTWI181	SAINT WITZ - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de Paris	23	- €	300 000,00 €		
CVILB129	VILLIERS LE BEL - Extension rue Gournod	23	384 400,00 €			
CVILB131	VILLIERS LE BEL - Dévoiemnt et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Projet NPNRU Derrière les Murs et Puits la Marlière	23	- €		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
CVILB133	VILLIERS LE BEL - Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	23	187 400,00 €			
CVILB134	VILLIERS LE BEL - Rés comm EP quartier des Gélinières	23	55 500,00 €			
CVILB184	VILLIERS LE BEL - NPNRU Village	23		500 000,00 €		
CVILB199	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Quartier des Charmettes	23				200 000,00 €
CVILB204	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier Claire de Lune Phase 2	23	1 100,00 €			
SOUS-TOTAL CARPF Eaux Pluviales - Collecte			3 906 100,00 €	3 040 000,00 €	2 700 000,00 €	2 700 000,00 €
CBAIL111	BAILLET EN France - Rue du Néflier	23	100 000,00 €			
SOUS-TOTAL CCCPF Eaux Pluviales - Collecte			100 000,00 €	- €	- €	- €
CSIAH	Travaux divers sur compétence Collecte	23	640 500,00 €	630 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			4 646 600,00 €	3 670 000,00 €	3 650 000,00 €	3 650 000,00 €
TOTALDE L'AP/CP EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 03			15 616 600,00 €			

FINANCES

13 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-03 - eaux pluviales Collecte sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT – GÉMAPI

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu la délibération n° 2022-101 en date du 05 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier M. 57 du SIAH,

Considérant le programme d'investissement sur les opérations liées à la compétence eaux pluviales - Collecte,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

I- Approuve l'Autorisation de Programme n° 2024-03 et les Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence eaux pluviales - Collecte, d'une durée de 4 ans (2024-2027) et comme précisé dans les tableaux ci-dessus.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-26

FINANCES

14 – Adoption du budget primitif de l'année 2024 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

14 – Adoption du budget primitif de l'année 2024 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte - Transport - GÉMAPI de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :	
Recettes.....	45 978 000 €
Dépenses.....	45 978 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	39 621 000 €
Dépenses.....	39 621 000 €

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires le 05 février 2024,

Considérant le projet de budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Adopte par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte - Transport - GÉMAPI de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :	
Recettes.....	45 978 000 €
Dépenses.....	45 978 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	39 621 000 €
Dépenses.....	39 621 000 €

2- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-27

FINANCES

15 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

15 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Compte Financier Unique du budget annexe eaux usées - assainissement de l'exercice 2023, est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	30 991 980,12 €	21 468 529,66 €	52 460 509,78 €
Dépenses	32 350 893,06 €	32 293 760,19 €	64 644 653,25 €
Résultat de l'exercice	-1 358 912,94 €	-10 825 230,53 €	-12 184 143,47 €
Résultat antérieur	40 875 441,07 €	-1 852 205,55 €	39 023 235,52 €
Résultat total	39 516 528,13 €	-12 677 436,08 €	26 839 092,05 €

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M. 49,

Vu la délibération n° 2023-33 du 27 mars 2023 portant approbation du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2023,

Vu la délibération n° 2023-51 du 26 juin 2023 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2023,

Vu la délibération n° 2023-75 du 25 septembre 2023 portant approbation de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu la délibération n° 2023-77 du 25 septembre 2023 portant approbation de la décision modificative n° 2 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2023,

Vu la délibération n° 2023-103 du 12 décembre 2023 portant approbation de la décision modificative n° 3 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2023,

Vu la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique signée par le Président du SIAH, le Préfet du Val d'Oise et le Directeur du Département des Finances Publiques du Val d'Oise,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public du Service de Gestion Comptable de Garges-lès-Gonesse,

Conformément à la législation en vigueur, Benoit JIMENEZ, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Financier Unique ; Claude TIBI, élu Président de la séance, soumet au vote ce Compte Financier Unique,

FINANCES

15 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE CLAUDE TIBI, DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Adopte** le Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	30 991 980,12 €	21 468 529,66 €	52 460 509,78 €
Dépenses	32 350 893,06 €	32 293 760,19 €	64 644 653,25 €
Résultat de l'exercice	-1 358 912,94 €	-10 825 230,53 €	-12 184 143,47 €
Résultat antérieur	40 875 441,07 €	-1 852 205,55 €	39 023 235,52 €
Résultat total	39 516 528,13 €	-12 677 436,08 €	26 839 092,05 €

2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Financier Unique.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-28

FINANCES

16 – Affectation des résultats de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

16 – Affectation des résultats de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M. 49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2023 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	30 991 980,12 €	21 468 529,66 €	52 460 509,78 €
Dépense	32 350 893,06 €	32 293 760,19 €	64 644 653,25 €
Résultat de l'exercice	-1 358 912,94 €	-10 825 230,53 €	-12 184 143,47 €
Résultat antérieur	40 875 441,07 €	-1 852 205,55 €	39 023 235,52 €
Résultat total	39 516 528,13 €	-12 677 436,08 €	26 839 092,05 €

Restes à réaliser	
Recettes	1 116 497,00 €
Dépenses	1 002 811,36 €
Solde	113 685,64 €



Besoin de financement
12 563 750,44 €

A reporter en fonctionnement	26 952 777,69 €	Solde de l'excédent
------------------------------	-----------------	---------------------

L'exécution de l'exercice 2023 fait apparaître un besoin de financement de 12 563 750,44 €.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice M49 applicable au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2023 laisse apparaître en section d'exploitation un excédent cumulé de 39 516 528,13 €,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2023 laisse apparaître en section d'investissement un déficit cumulé de 12 677 436,08 €,

Considérant le résultat excédentaire des restes à réaliser de 113 685,64 €,

Considérant qu'il se dégage un besoin de financement de 12 563 750,44 €,

FINANCES

16 – Affectation des résultats de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Reporte** en section d'investissement en dépenses au 001 « résultat d'investissement reporté », 12 677 436,08 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Inscrit** en section d'investissement en recettes au compte 1068 « autres réserves », 12 563 750,44 € correspondant à la couverture du besoin de financement,
- 3- **Reporte** en section d'exploitation en recettes au 002 « résultat d'exploitation reporté », 26 952 777,69 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation,
- 4- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour cette affectation de résultats.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-29

FINANCES

17 – Fixation de la redevance intercommunale d'eaux usées pour le TRANSPORT et le TRAITEMENT d'assainissement - Année 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

17 – Fixation de la redevance intercommunale d'eaux usées pour le TRANSPORT et le TRAITEMENT d'assainissement - Année 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

Comme il a été évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 05 février 2024, il est proposé un maintien de la redevance à 1,50 €/m³ d'eau potable facturée.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support du Débat d'Orientations Budgétaires du 05 février 2024,

Considérant les besoins de financement à venir à court et moyen terme,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** de maintenir le montant de la redevance intercommunale de transport et de traitement d'assainissement des eaux usées, pour l'année 2024 à 1,50 €/m³ d'eau potable facturée,
- 2- **Prend acte** que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à traiter par la station de dépollution, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- 3- **Prend acte** que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-30

FINANCES

18 – Fixation de la redevance d'eaux usées pour la COLLECTE d'assainissement - Année 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

18 – Fixation de la redevance d'eaux usées pour la COLLECTE d'assainissement - Année 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

Comme il a été évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 05 février 2024, il est proposé un maintien de la redevance à 0,75 €/m³ d'eau potable facturée, pour la compétence Collecte d'assainissement des 22 communes de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Par ailleurs, il a été précisé que 4 communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France (Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoult et Villaines-sous-Bois) ont décidé le transfert de leur compétence collecte assainissement eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour ces communes, la redevance collecte eaux usées passe également à 0,75 €/m³ d'eau potable facturée.

- Communes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

ARNOUVILLE	0,75 €	LE PLESSIS-GASSOT	0,75 €
BONNEUIL-EN-FRANCE	0,75 €	LE THILLAY	0,75 €
BOUQUEVAL	0,75 €	LOUVRES	0,75 €
CHENNEVIÈRES-LES-LOUVRES	0,75 €	PUISEUX-EN-FRANCE	0,75 €
ECOUEIN	0,75 €	ROISSY-EN-FRANCE	0,75 €
EPIAIS-LES-LOUVRES	0,75 €	SAINT-WITZ	0,75 €
FONTENAY-EN-PARISIS	0,75 €	SARCELLES	0,75 €
GARGES-LÈS-GONESSE	0,75 €	VAUD'HERLAND	0,75 €
GONESSE	0,75 €	VÉMARS	0,75 €
GOUSSAINVILLE	0,75 €	VILLERON	0,75 €
LE MESNIL-AUBRY	0,75 €	VILLIERS-LE-BEL	0,75 €

- Communes sur le territoire de la Communauté Communes Carnelle Pays-de-France

BAILLET-EN-FRANCE	0,75 €
MAREIL-EN-FRANCE	0,75 €
MONTSOULT	0,75 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	0,75 €

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le document support du Débat d'Orientations Budgétaires du 05 février 2024,

Considérant les besoins de financement à venir à court et moyen terme,

FINANCES

18 – Fixation de la redevance d'eaux usées pour la COLLECTE d'assainissement - Année 2024

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** de fixer le montant de la redevance collecte eaux usées assainissement pour les communes pour l'année 2024 de la manière suivante par m³ d'eau potable facturée :

- Communes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

ARNOUVILLE	0,75 €	LE PLESSIS-GASSOT	0,75 €
BONNEUIL-EN-FRANCE	0,75 €	LE THILLAY	0,75 €
BOUQUEVAL	0,75 €	LOUVRES	0,75 €
CHENNEVIÈRES-LES-LOUVRES	0,75 €	PUISEUX-EN-FRANCE	0,75 €
ECOUCEN	0,75 €	ROISSY-EN-FRANCE	0,75 €
EPIAIS-LES-LOUVRES	0,75 €	SAINT-WITZ	0,75 €
FONTENAY-EN-PARISIS	0,75 €	SARCELLES	0,75 €
GARGES-LÈS-GONESSE	0,75 €	VAUD'HERLAND	0,75 €
GONESSE	0,75 €	VÉMARS	0,75 €
GOUSSAINVILLE	0,75 €	VILLERON	0,75 €
LE MESNIL-AUBRY	0,75 €	VILLIERS-LE-BEL	0,75 €

- Communes sur le territoire de la Communauté Communes Carnelle Pays-de-France

BAILLET-EN-FRANCE	0,75 €
MAREIL-EN-FRANCE	0,75 €
MONTSOULT	0,75 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	0,75 €

- 2- **Prend acte** que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à collecter, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- 3- **Prend acte** que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-31

FINANCES

19 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) modifiée n° 2017-01 - Extension et mise aux normes de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

19 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) modifiée n° 2017-01 - Extension et mise aux normes de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le règlement budgétaire et financier du SIAH, voté lors de la séance du Comité Syndical du 05 décembre 2022, permet dans son chapitre IV de recourir à une gestion pluriannuelle des investissements par le biais des autorisations de programme et crédits de paiements.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisation.

Le Crédit de Paiement (CP) correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour chaque année de la durée de l'Autorisation de Programme. Seul le Crédit de Paiement de l'année concourt à l'équilibre du budget.

Initialement, le marché public pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution s'élève à 140 845 416,00 € HT, soit 169 014 499,20 € TTC, auquel s'ajoutent les dépenses connexes comme les missions de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) et de contrôle technique.

L'Autorisation de Programme doit être modifiée pour tenir compte d'une part, des dépenses restant à couvrir comprenant notamment des augmentations des matières premières, et d'autre part, du projet de réaliser de l'énergie par production solaire photovoltaïque.

Globalement, elle passe de 217 223 000,00 € à 222 201 262,63 €, se répartissant comme suit :

AUTORISATION PROGRAMME (AP)- DÉPENSES		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Etudes et réalisation de l'extension de la station de dépollution		réalisés	réalisés	réalisés	réalisés	réalisés	réalisés	réalisés	
Extension de la station (TEXTSIEP)	205 967 258,39 €	5 147 143,06 €	13 869 193,85 €	27 917 054,06 €	45 535 100,72 €	50 947 232,19 €	36 032 918,41 €	16 518 636,10 €	10 000 000,00 €
dépenses connexes stations (TEXTSIEP)	3 654 430,07 €	1 449 887,61 €	366 458,07 €	484 403,05 €	296 396,71 €	319 456,90 €	292 293,13 €	313 534,60 €	132 000,00 €
Caractérisation de transfert (TCANTS00A)	10 276 193,97 €					2 945 866,33 €	6 338 265,70 €	992 063,94 €	
Dépenses connexes caractérisation de transfert (TCANTS00A)	1 199 378,20 €	173 659,80 €	106 062,16 €	67 969,87 €	407 106,73 €	160 590,72 €	266 190,57 €	177 983,30 €	
Installation de production solaire photovoltaïque (TSIAH500C)	1 000 000,00 €								1 000 000,00 €
Dépenses connexes installation de production solaire photovoltaïque (TSIAH500C)	104 000,00 €								104 000,00 €
Total global	222 201 262,63 €	6 770 690,47 €	14 341 714,08 €	28 469 406,98 €	46 238 604,21 €	54 373 146,14 €	42 929 667,81 €	17 842 032,94 €	11 236 000,00 €

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Vu la délibération du 13 décembre 2017 approuvant l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et de Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution,

Considérant l'opération d'extension de la station de dépollution s'élevant à 222 201 262,63 €,

Considérant la nécessité de modifier l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP), eu égard aux réalisations de 2017 à 2023 et à l'état d'avancement du projet,

FINANCES

19 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) modifiée n° 2017-01 - Extension et mise aux normes de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** la modification de l'Autorisation de Programme n° 2017-01 et des Crédits de Paiement relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution, suivant le tableau ci-dessous :

AUTORISATION PROGRAMME (AP)- DEPENSES		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Etudes et réalisation de l'extension de la station de dépollution		réalisés	réalisés	réalisés	réalisés	réalisés	réalisés	réalisés	
Extension de la station (TEXTS IEP)	205 967 258,39 €	5 147 143,06 €	13 869 193,85 €	27 917 034,06 €	45 535 100,72 €	50 947 232,19 €	36 032 918,41 €	16 518 636,10 €	10 000 000,00 €
dépenses connexes stations (TEXTS IEP)	3 654 430,07 €	1 449 887,61 €	366 458,07 €	484 403,05 €	296 396,71 €	319 456,90 €	292 293,13 €	313 534,60 €	132 000,00 €
Carafisation de transfert (TCANT500A)	10 276 195,97 €					2 945 866,33 €	6 338 265,70 €	992 063,94 €	
Dépenses connexes carafisation de transfert (TCANT500A)	1 199 378,20 €	173 659,80 €	106 062,16 €	67 969,87 €	407 106,78 €	160 590,72 €	266 190,57 €	17 798,30 €	
Installation de production solaire photovoltaïque (TS IAH500C)	1 000 000,00 €								1 000 000,00 €
Dépenses connexes installation de production solaire photovoltaïque (TS IAH500C)	104 000,00 €					- €	- €		104 000,00 €
Total global	222 201 262,63 €	6 770 690,47 €	14 341 714,08 €	28 469 406,98 €	46 238 604,21 €	54 373 146,14 €	42 929 667,81 €	17 842 032,94 €	11 236 000,00 €

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-32

FINANCES

20 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-01 - Assainissement eaux usées - Transport sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

20 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-01 - Assainissement eaux usées - Transport sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) relatifs à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations.

Le Crédit de Paiement (CP) correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour chaque année de la durée de l'Autorisation de Programme. Seul le Crédit de Paiement de l'année concourt à l'équilibre du budget.

Comme précisé dans les Orientations Budgétaires, il est proposé pour la compétence assainissement eaux usées - Transport, l'AP/CP suivante :

AP/CP n°2024-01 : ASSAINISSEMENT EAUX USÉES TRANSPORT				
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
20 711 700 €	7 321 700 €	5 330 000 €	4 830 000 €	3 230 000 €

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024 - 01					
N°opération	Libellé de l'opération	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
TARN0525	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	620 000,00 €			
TBOON485	BONNEUIL - ARNOUVILLE Réhab EU secteur NEF	1 059 100,00 €			
TGONE482M	GONESSE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées traversant le Golf	402 600,00 €			
TGONES23	GONESSE - Réhabilitation collecteur interco EU rue Pierre V Collin	20 000,00 €	500 000,00 €	400 000,00 €	
TGOUS429Q3	GOUSSAINVILLE - Réhab. rés EU sous voie SNCF Fond de Brison	289 000,00 €			
TGOUS482S	GOUSSAINVILLE - réhab cerdan vind 4rues	500 000,00 €			
TLETH482IB	LE THILLAY - Réhabilitation réseaux interco Le Lac	2 281 600,00 €			
TSARCS04A	SARCELLES - Aval Vallée de Gif	335 000,00 €	1 000 000,00 €		
TSARCS15B	SARCELLES - réhab collecteur interco Parc des Cèdres Bleus	395 300,00 €	1 000 000,00 €		
TVILB429V1	VILLIERS LE BEL - Réhab. et redim. canalisat. Champ Bacon	1 009 500,00 €			
SOUS-TOTAL CARPF Assainissement EU - Transport		6 912 100,00 €	4 200 000,00 €	4 100 000,00 €	3 000 000,00 €
TBOUF524	BOUFFEMONT - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue des Vergers	17 600,00 €	200 000,00 €		
TDOM522	DOMONT - Réhab réseaux EU rue Auguste et André Rouzée	20 000,00 €	700 000,00 €		
TEZANS20	EZANVILLE - Réhab rue de la gare	142 000,00 €			
SOUS-TOTAL CAPV Assainissement EU - Transport		179 600,00 €	900 000,00 €	500 000,00 €	- €
TSIAH	Travaux divers sur compétence Transport	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT		7 321 700,00 €	5 330 000,00 €	4 830 000,00 €	3 230 000,00 €
TOTAL DE L'AP/CP ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024 - 01		20 711 700,00 €			

FINANCES

20 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-01 - Assainissement eaux usées - Transport sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Considérant le programme d'investissement sur les opérations liées à la compétence assainissement eaux usées - Transport,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** l'Autorisation de Programme n° 2024-01 et les Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence assainissement eaux usées - Transport, d'une durée de 4 ans (2024-2027) et comme précisé dans les tableaux ci-dessus.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-33

FINANCES

**21 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-02 - Assainissement eaux usées -
Collecte sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées
COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

21 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-02 - Assainissement eaux usées - Collecte sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement relatifs à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation.

L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations.

Le Crédit de Paiement (CP) correspond à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour chaque année de la durée de l'Autorisation de Programme. Seul le Crédit de Paiement de l'année concourt à l'équilibre du budget.

Comme précisé dans les Orientations Budgétaires, il est proposé pour la compétence assainissement eaux usées - Collecte, l'AP/CP suivante :

AP/CP n° 2024-02 : ASSAINISSEMENT EAUX USÉES COLLECTE				
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
43 201 500 €	10 201 500 €	11 000 000 €	11 000 000 €	11 000 000 €

FINANCES

21 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-02 - Assainissement eaux usées - Collecte sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 02					
N°opération	Libellé de l'opération	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
CBONN203	BONNEUIL EN FR - Extension d'un réseau d'eaux usées Chemin de la Piste	190 000,00 €			
CBOUQ186	BOUQUEVAL - Réhab. réseau EU rue Orgueilleuse	3 300,00 €			
CCHENN107	CHENNEVIERES LES L - Extension du réseau EU Chemin de Villandry	136 000,00 €			
CFONT180	FONTENAY EN PARISIS - Réhabilitation réseaux parcs des Toumelles	10 900,00 €	30 000,00 €	1 000 000,00 €	
CFONT86	FONTENAY EN PARISIS - Réhabilitation collecteur rue Ambroise Jacquin	233 000,00 €			
CGARG120	GARGES LES G - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Paul Vaillant Couturier	- €		900 000,00 €	
CGARG121	GARGES LES G - Réhab. du réseau EU avenue de Stalingrad	1 715 400,00 €	2 500 000,00 €		
CGARG125	GARGES LES G - Réhabilitation et création des réseaux d'eaux usées quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)	- €		200 000,00 €	
CGARG126	GARGES LES G - Dévoisement des réseaux EU quartier de la Muette	60 100,00 €	500 000,00 €		
CGARG168	GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées ILOT 10	103 200,00 €			
CGARG172	GARGES LES G - Réhabilitation du réseau EU rue Daniel Panquin	2 100,00 €			
CGARG177	GARGES LES G - Réhabilitation réseaux EU Rue Danielle Casanova	500,00 €			
CGARG197	GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de la Division Lederc	- €			500 000,00 €
CGARG198	GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Colonel Fabien	300 000,00 €			
CGONE188	GONESSE - Réhabilitation réseaux communaux rue Chauvart	154 000,00 €			
CGONE189	GONESSE - Réhabilitation des réseaux EU avenue des Bleuets	933 000,00 €			
CGONE193	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Saint Nicolas	16 000,00 €	400 000,00 €		
CGONE200	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Gay Lussac	278 000,00 €			
CGONE201	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Orgemont	- €		300 000,00 €	
CGOUS137	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Albert Sarrault	- €		400 000,00 €	
CGOUS138	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Roger Salengro	- €			500 000,00 €
CGOUS164	GOUSSAINVILLE - Réhab. du réseau EU avenue Leclerc	18 000,00 €	300 000,00 €		
CGOUS205	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Av Paul Vaillant Couturier	300 000,00 €			
CLETH101B	LE THILLAY - Rés EU - Av Pascal, Pasteur et Voltaire	9 800,00 €			
CLETH101C	LE THILLAY - Réhabilitation réseaux EU - rue Charmilles	420 800,00 €			
CLETH169	LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue des Soeurs Colombes	900,00 €			
CLETH195	LE THILLAY - Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue des Roses	30 000,00 €	400 000,00 €		
CLOUV105A	LOUVRES - quartier le bouteillers (av du Roussillon)	5 400,00 €			
CLOUV105B	LOUVRES - réseaux EU Quartier le Bouteillers (Provence)	130 700,00 €			
CLOUV145	LOUVRES - Dévoisement et redimensionnement du réseau EU rue de Paris	229 700,00 €			
CMESN144	LE MESNIL AUBRY - Réhab. du réseau EU rue de la Meunerie	500,00 €			
CMESN192	LE MESNIL AUBRY - Extension du réseau d'eaux usées pour suppression du poste de relèvement des Platanés	209 100,00 €			
CPUIS108	PUISEUX EN FR - Redimensionnement EU rue du Gnl Lederc	14 900,00 €	900 000,00 €		
CPUIS206	PUISEUX EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Fauvettes	300 000,00 €			

FINANCES

21 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-02 - Assainissement eaux usées - Collecte sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

(Suite)

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 02		(suite)			
N°opération	Libellé de l'opération	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
CSARC 117	SARCELLES - rés comm EU rue de Bellevue	1 300,00 €			
CSARC 118	SARCELLES - rés comm EU rue de Miraville	66 200,00 €			
CSARC 148	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Moulin à Vent	- €			300 000,00 €
CSARC 149	SARCELLES - rés comm EU rue Montfleury	501 400,00 €			
CSARC 150	SARCELLES - Réhabilitation et redimensionnement des réseaux d'eaux usées rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	- €		1 500 000,00 €	
CSARC 151	SARCELLES - Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ANRU II	- €		1 000 000,00 €	1 200 000,00 €
CSARC 152	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Bauves	- €			300 000,00 €
CSARC 194	SARCELLES - Dévolement EP EU CC My place	450 000,00 €			
CSARC 202	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Gabriel Péri	300 000,00 €	1 000 000,00 €		
CSTW179	SAINT WITZ - Réhabilitation des réseaux EU secteur Montmélián	400 000,00 €			
CSTW181	SAINT WITZ - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de Paris	7 000,00 €	400 000,00 €		
CVILB128	VILLIERS LE BEL - Extension du réseau d'eaux usées rue Jules Ferry/sente des Pommiers	- €			200 000,00 €
CVILB129	VILLIERS LE BEL - rue du Gournod	286 400,00 €			
CVILB131	VILLIERS LE BEL - Dévolement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière	- €		1 000 000,00 €	1 500 000,00 €
CVILB132	VILLIERS LE BEL - Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ruelle du Moulin et sentier des Fonds Gigots	- €			400 000,00 €
CVILB133	VILLIERS LE BEL - ruelles de la Ceinture et des Dulches	186 700,00 €			
CVILB134	VILLIERS LE BEL - Res comm EU quartier des Gellinières	19 000,00 €			
CVILB166	VILLIERS LE BEL - Quartier Clair de Lune	71 300,00 €			
CVILB184	VILLIERS LE BEL - NPNRU Village		800 000,00 €		
CVILB187	VILLIERS LE BEL - rue nouvelle et avenue de choiseul	40 100,00 €			
CVILB199	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier des Charmettes				600 000,00 €
CVILB204	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Jules Ferry	264 800,00 €			
SOUS-TOTAL CARPF Assainissement EU - Collecte		8 399 500,00 €	7 230 000,00 €	6 300 000,00 €	5 500 000,00 €
CBAIL111	BAILLETEN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Néflier	352 000,00 €			
CMONST196	MONTSOULT - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Versailles	350 000,00 €			
SOUS-TOTAL CCCPF Assainissement EU - Collecte		702 000,00 €	- €	- €	- €
CSIAH	Travaux divers sur compétence Collecte	1 100 000,00 €	3 770 000,00 €	4 700 000,00 €	5 500 000,00 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT		10 201 500,00 €	11 000 000,00 €	11 000 000,00 €	11 000 000,00 €
TOTAL DE L'AP/CP ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 02		43 201 500,00 €			

FINANCES

21 – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2024-02 - Assainissement eaux usées - Collecte sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Considérant le programme d'investissement sur les opérations liées à la compétence assainissement eaux usées - Collecte,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1-** **Approuve** l'Autorisation de Programme n° 2024-02 et les Crédits de Paiement relatifs aux opérations d'investissement sur la compétence assainissement eaux usées - Collecte, d'une durée de 4 ans (2024-2027) et comme précisé dans les tableaux ci-dessus.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-34

FINANCES

**22 – Adoption du budget de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement
eaux usées COLLECTE - TRANSPORT – TRAITEMENT**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuville-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

22 – Adoption du budget de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT – TRAITEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées - Collecte - Transport de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation :	
Recettes.....	58 811 000 €
Dépenses.....	58 811 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	53 355 400 €
Dépenses.....	53 355 400 €

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 05 février 2024,

Considérant le projet du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** par chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement, le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées - Collecte - Transport de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation :	
Recettes.....	58 811 000 €
Dépenses.....	58 811 000 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	53 355 400 €
Dépenses.....	53 355 400 €

- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoît JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-35

FINANCES

23 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Engnien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

23 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Compte Financier Unique du budget annexe SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer de l'exercice 2023, est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	230 389,10 €	89 543,22 €	319 932,32 €
Dépenses	217 555,38 €	178 056,42 €	395 611,80 €
Résultat de l'exercice	12 833,72 €	-88 513,20 €	-75 679,48 €
Résultat antérieur	-4 247,54 €	212 925,93 €	208 678,39 €
Résultat total	8 586,18 €	124 412,73 €	132 998,91 €

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M. 14,

Vu la délibération n° 2023-37 du 27 mars 2023 approuvant le budget annexe SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer de l'année 2023,

Vu la délibération n° 2023-75 du 25 septembre 2023 portant approbation de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu l'arrêté n° 2023-02 du 17 mai 2023 portant virement de crédits en section d'investissement du budget annexe SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer de l'année 2023,

Vu la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique signée par le Président du SIAH, le Préfet du Val d'Oise et le Directeur du Département des Finances Publiques du Val d'Oise,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public du Service de Gestion Comptable de Garges-lès-Gonesse,

Conformément à la législation en vigueur, Benoit JIMENEZ, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Financier Unique, Claude TIBI, élu Président de la séance, soumet au vote ce Compte Financier Unique,

FINANCES

23 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE CLAUDE TIBI, DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** le Compte Financier Unique du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	230 389,10 €	89 543,22 €	319 932,32 €
Dépenses	217 555,38 €	178 056,42 €	395 611,80 €
Résultat de l'exercice	12 833,72 €	-88 513,20 €	-75 679,48 €
Résultat antérieur	-4 247,54 €	212 925,93 €	208 678,39 €
Résultat total	8 586,18 €	124 412,73 €	132 998,91 €

- 2- Et **autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Financier Unique.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-36

FINANCES

24 – Affectation des résultats de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

24 – Affectation des résultats de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M. 57 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2023 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du Compte Financier Unique SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer 2023

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	230 389,10 €	89 543,22 €	319 932,32 €
Dépense	217 555,38 €	178 056,42 €	395 611,80 €
Résultat de l'exercice	12 833,72 €	-88 513,20 €	-75 679,48 €
Résultat antérieur	-4 247,54 €	212 925,93 €	208 678,39 €
Résultat total	8 586,18 €	124 412,73 €	132 998,91 €

Restes à réaliser	
Recettes	
Dépenses	39 551,89 €
Solde	-39 551,89 €



Besoin de financement
0,00 €

A reporter en fonctionnement	8 586,18 €	Solde de l'excédent
------------------------------	------------	---------------------

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice M. 57 applicable au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer de l'exercice 2023 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 8 586,18 €,

Considérant que pour assurer le besoin de financement, il faut tenir compte du résultat de clôture de la section d'investissement 2023 (+ 124 412,73 €) en sachant qu'il y a un résultat négatif des restes à réaliser d'un montant de 39 551,89 €,

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement compte tenu des restes à réaliser,

FINANCES

24 – Affectation des résultats de l'année 2023 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

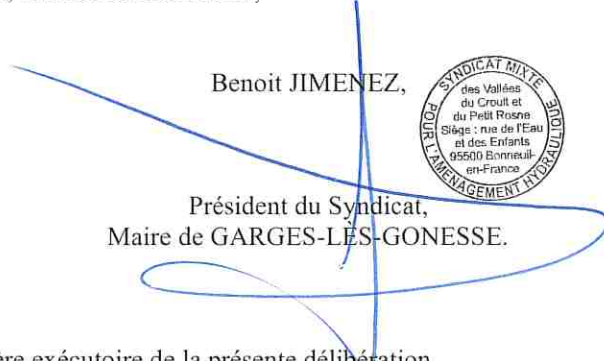
- 1- **Reporte** en section d'investissement en recettes au 001 « résultat d'investissement reporté », 124 412,73 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- 2- **Reporte** en section de fonctionnement en recettes au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 8 586,18 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- 3- **Et donne** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente affectation.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,


Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,


Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-37

FINANCES

25 – Adoption du budget de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTO (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

25 – Adoption du budget de l'année 2024 portant sur le budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :	
Recettes.....	303 380 €
Dépenses.....	303 380 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	590 080 €
Dépenses.....	590 080 €

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 57,

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 05 février 2024,

Considérant le projet du budget annexe SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Adopte** par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :	
Recettes.....	303 380 €
Dépenses.....	303 380 €
En section d'investissement :	
Recettes.....	590 080 €
Dépenses.....	590 080 €

- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption du budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer 2024.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,


Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,


Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-38

ASSAINISSEMENT

26 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales rue Montfleury (Opération n° SARC 149) - (Annule et remplace la délibération n° 2023-82 du 25 septembre 2023)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

26 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales rue Montfleury (Opération n° SARC 149) - (Annule et remplace la délibération n° 2023-82 du 25 septembre 2023)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet concerne les travaux nécessaires à la réhabilitation des collecteurs d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées de la rue de Montfleury sur le territoire de la commune de Sarcelles.

Cette opération a fait l'objet d'une précédente présentation au Comité Syndical du 25 septembre 2023. Le coût prévisionnel des travaux a été révisé pour tenir compte d'une modification de l'opération avec la neutralisation d'une chambre à sable.

Le coût prévisionnel des travaux avait été estimé à 1 200 000 € HT avec 594 000 € HT pour les travaux sur le réseau des eaux usées et 606 000 € HT pour le réseau des eaux pluviales.

Le diagnostic du réseau réalisé par inspections télévisées met en évidence des désordres structurels et d'étanchéité sur les collecteurs.

La commune prévoyant une refécution complète de la chaussée, il est impératif de réhabiliter les réseaux avant ces travaux.

Le projet prévoit la dépose des collecteurs communaux d'eaux usées existants en fibre-ciment et en grès de diamètres compris entre 150 et 200 mm et la pose d'une nouvelle canalisation en fonte de diamètre 200 mm sur 326 mètres linéaires.

Le projet prévoit également le comblement du collecteur communal d'eaux pluviales existant en béton de diamètres compris entre 400 et 800 mm, et de la chambre à sable de dimensions L.14,3 m x l.1,9 m x H.1,3 m, et la pose d'une nouvelle canalisation en fonte de diamètres compris entre 400 mm et 800 mm sur 348 mètres linéaires.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 414 300 € HT, détaillé comme suit :

- 565 230 € HT pour les travaux sur le réseau des eaux usées ;
- 769 070 € HT pour le réseau des eaux pluviales ;
- 80 000 € HT de rabatement de nappe pour la tranche optionnelle.

La période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois compte tenu de la présence d'amiante ciment dans les ouvrages à déposer, et la période des travaux est prévue sur 8,5 mois.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Didier GUÉVEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

Considérant la modification de l'opération avec la neutralisation d'une chambre à sable,

Considérant l'estimation du projet pour le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue de Montfleury sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC 149) de 1 414 300 € HT,

Considérant la période de préparation avant chantier sur 2 mois compte tenu de la présence d'amiante ciment dans les ouvrages à déposer, et la période des travaux sur 8,5 mois,

Considérant la nécessité de lancer la procédure par voie d'appel d'offres ouvert,

ASSAINISSEMENT


26 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales rue Montfleury (Opération n° SARC 149) - (Annule et remplace la délibération n° 2023-82 du 25 septembre 2023)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :


- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer avec le(s) titulaire(s) le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue de Montfleury sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC 149),
- 2- **Prend acte** que l'opération fait l'objet d'une modification avec la neutralisation d'une chambre à sable,
- 3- **Prend acte** que la période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois compte tenu de la présence d'amiante ciment dans les ouvrages à déposer, et la période des travaux est prévue sur 8,5 mois,
- 4- **Prend acte** que le coût prévisionnel des travaux est réévalué à 1 414 300 € HT avec 565 230 € HT pour les travaux sur le réseau des eaux usées, 769 070 € HT pour le réseau des eaux pluviales et 80 000 € HT de rabattement de nappe pour la tranche optionnelle,
- 5- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 6- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,


Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,


Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-39

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

27 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SIAH - Année 2023

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Amouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuville-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoulst)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

27 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SIAH - Année 2023

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 5211-37 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées fasse l'objet d'une délibération de l'organe délibérant.

En 2023, la majorité des acquisitions a concerné l'opération n° 489D destinée à la réalisation d'aménagements hydro-écologiques le long du Croult entre le bassin du Vignois et la station de traitement des eaux de Bonneuil-en-France.

Quatre acquisitions ont également été réalisées dans le cadre de l'opération n° 495A dont l'objectif est la réouverture du Croult dans le quartier du Vieux Pays sur le territoire de la commune de Goussainville.

La réalisation de l'ensemble de ces acquisitions à un prix basé sur les estimations du Service France Domaine.

Aucune cession n'est intervenue en 2023.

L'état récapitulatif des transactions immobilières en 2023 est le suivant :

ÉTAT DES ACQUISITIONS 2023 :

Commune	Situation du bien	Référence cadastrale contenance	Vendeur	Prix	Date de transfert
BONNEUIL-EN-FRANCE	Les Communes de Bonneuil	AI n°84 – 545 m ² AI n°89 – 594 m ²	Monsieur C.	4 556,00 €	02/11/23
BONNEUIL-EN-FRANCE	Les Communes de Bonneuil	AI n°129 – 1 271 m ²	Madame E.	5 593,00 €	02/11/23
BONNEUIL-EN-FRANCE	Les Communes de Bonneuil	AI n°101 – 916 m ² AI n°125 – 984 m ² AI n°140 – 1 277 m ² AI n°142 – 1 088 m ² AI n°152 – 2 170 m ²	Monsieur L.	28 314,00 €	03/10/23
BONNEUIL-EN-FRANCE	Les Communes de Bonneuil	AI n°128 – 939 m ²	Indivision	3 756,00 €	03/10/23
GOUSSAINVILLE	Le Village	BC n°41 – 305 m ²	Indivision	1 220,00 €	11/12/23
GOUSSAINVILLE	Près de la Moucherie	BA n°44 – 560 m ²	Madame R.	2 240,00 €	30/05/2023
GOUSSAINVILLE	Le Village	BC n°38 – 310 m ² BC n°40 – 291 m ²	Indivision	2 404,00 €	30/05/2023
BONNEUIL-EN-FRANCE	Les Communes de Bonneuil	AI n°100 – 1 355 m ²	Indivision	5 420,00 €	30/05/2023
BONNEUIL-EN-FRANCE	Le Niveau	AI n°145 – 2 471 m ²	Indivision	9 984,00 €	30/05/2023

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

27 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SIAH - Année 2023

Commune	Situation du bien	Référence cadastrale contenance	Vendeur	Prix	Date de transfert
BONNEUIL-EN-FRANCE	Les Communes de Bonneuil	AI n°98 – 688 m ² AI n°119 – 168 m ² AI n°131 – 209 m ²	Indivision	4 260,00 €	30/05/2023
BONNEUIL-EN-FRANCE	Les Communes de Bonneuil	AI n°91 – 257 m ² AI n°102 – 382 m ² AI n°123 – 1 197 m ²	Madame D.	7 344 €	30/05/2023
BONNEUIL-EN-FRANCE	Les Communes de Bonneuil	AI n°107 – 264 m ² AI n°112 – 122 m ²	Indivision	1 544,00 €	30/05/2023
BONNEUIL-EN-FRANCE	Les Communes de Bonneuil	AI n°109 – 847 m ²	Madame B.	3 388,00 €	30/05/2023
BONNEUIL-EN-FRANCE	Les Communes de Bonneuil	AI n°134 – 175 m ²	GFA DU LARU	700,00 €	30/05/2023
GOUSSAINVILLE	Près de la Moucherie	BA n°45 – 570 m ²	Indivision	2 280,00 €	17/04/2023
BONNEUIL-EN-FRANCE	Derrière les Jardins Les Communes de Bonneuil	AH n°70 – 1 477 m ² AH n°76 – 1 649 m ² AI n°82 – 2 350 m ² AI n°86 – 520 m ² AI n°96 – 230 m ² AI n°104 – 405 m ² AI n°118 – 52 m ² AI n°130 – 1 074 m ²	Grand Aménagement Paris	23 271,00 €	17/04/2023

ÉTAT DES CESSIONS 2023 : NÉANT

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-37,

Considérant que cet article prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées fasse l'objet d'un vote de l'organe délibérant,

Considérant l'absence de cession opérée par le SIAH à des tiers sur cette période,

Considérant la réalisation de l'ensemble de ces acquisitions à un prix basé sur les estimations du Service France Domaine,

Vu l'état récapitulatif des transactions immobilières signées en 2023,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

27 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SIAH - Année 2023

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Prend acte** des acquisitions foncières réalisées en en 2023,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif au bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2023.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-40

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

**28 – Demande de subvention pour les actions de communication du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer -
Année 2024**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

28 – Demande de subvention pour les actions de communication du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer - Année 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

La communication sur le SAGE est primordiale pour faire prendre conscience de l'état de la ressource en eau sur notre territoire et permettre l'adhésion des différents acteurs dans la mise en œuvre des actions permettant de redonner de la place à l'eau sur le territoire.

C'est pourquoi le SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer a lancé en 2023 l'élaboration de son plan de communication qui détaille le programme d'actions à mettre en œuvre. Il convient désormais de réaliser les différentes actions et supports de communication du SAGE à destination majoritairement des membres de la CLE et des acteurs qui façonnent le territoire (collectivités, porteurs de projets publics et privés).

Les frais relatifs aux actions de communication prévus pour 2024 s'élèvent à 40 000 € (site internet, infographies, motion design, newsletter, livret d'accueil, maquettage des guides SAGE et urbanisme...).

Dans le cadre de sa politique d'aide, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie accompagne les opérations de communication contribuant à informer et mobiliser les maîtres d'ouvrage et acteurs de l'eau à hauteur de 50 %.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Nicole BERGERAT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer adopté le 28 janvier 2020,

Vu le XIème Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour participer au financement des actions de communication du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour participer au financement des actions de communication du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer pour l'année 2024,
- 2- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer 2024,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette demande de subvention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-41

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

29 – Demande de subvention pour l'étude quantitative du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - Année 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuville-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

29 – Demande de subvention pour l'étude quantitative du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer - Année 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SDAGE 2022-2027 identifie le territoire du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer comme secteur à équilibre quantitatif fragile. Il demande également aux SAGE concernés d'intégrer un volet quantitatif.

Pour ce faire, il apparaît nécessaire de renforcer la connaissance du fonctionnement des nappes et de réaliser un diagnostic partagé de l'état quantitatif de la ressource en eau, des besoins liés aux milieux et des demandes liées aux usages tout en prenant en compte le changement climatique. En cas de déséquilibre avéré, ce diagnostic est la première étape vers, la définition de volume prélevable permettant d'atteindre le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines, de sécuriser l'alimentation en eau potable sur le long terme et de respecter les débits objectifs d'étiage (DOE) des cours d'eau afin d'assurer leur bon fonctionnement écologique.

La nappe d'eaux souterraines de l'Eocène du Valois dépassant le périmètre du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer, le périmètre d'étude est donc étendu. Les SAGE limitrophes, à savoir le SAGE Marne Confluence et le SAGE Marne et Beuvronne, situés sur la même nappe, sont également considérés comme territoire à équilibre quantitatif fragile. Une étude quantitative inter-SAGE apparaît donc pertinente.

Le montant de cette étude, d'une durée de 3 ans, devrait s'élever à hauteur de 700 000 € HT.

Dans le cadre de sa politique d'aide et conformément à la stratégie d'adaptation au changement climatique, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie accompagne techniquement et financièrement les études d'amélioration de la connaissance des impacts du changement climatique sur les ressources en eau à hauteur de 80 % et est susceptible de financer des appels à projet dédiés à la gestion quantitative à hauteur de 100 %.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Nicole BERGERAT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer adopté le 28 janvier 2020,

Vu le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 adopté le 23 mars 2022,

Vu le XI^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour participer au financement de l'étude quantitative inter-SAGE,

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

29 – Demande de subvention pour l'étude quantitative du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - Année 2024

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour participer au financement de l'étude quantitative inter-SAGE,
- 2- **Autorise** le Président à candidater à tout appel à projet relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget annexe relatif au SAGE 2024,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette demande de subvention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-42

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

30 – Demande de subvention pour le financement d'un animateur pluvial du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - Année 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

30 – Demande de subvention pour le financement d'un animateur pluvial du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer - Année 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'intégration de solutions de gestion à la source des eaux pluviales est devenue une nécessité technique et économique pour répondre aux enjeux d'amélioration des systèmes d'assainissement dans un contexte d'urbanisation croissante, d'adaptation au changement climatique et d'érosion de la biodiversité. La gestion des eaux pluviales à la source sans rejet au réseau constitue un axe stratégique du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer adopté le 28 janvier 2020.

La mise en œuvre du SAGE nécessite un renforcement de la cellule d'animation afin d'assurer, entre autres, les missions relatives à l'accompagnement des collectivités, bailleurs, aménageurs et entreprises en faveur du développement des solutions de désimperméabilisation et de gestion à la source des eaux de pluie ambitieuses dans les projets d'aménagement urbain à l'échelle du territoire du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer.

Cette animation pluviale est par ailleurs inscrite dans le contrat Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer 2023-2025. Les charges salariales, ainsi que les dépenses de fonctionnement réelles nécessaires au bon déroulement de cette mission s'élèvent à environ 55 000 euros TTC par an. Ces dépenses sont directement imputées sur un budget dédié au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer.

Le financement de l'animation pluviale est assuré, d'une part, à hauteur de 50 %, par les participations financières du SIAH, du SIARE et du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, et, d'autre part, par une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50 %.

Il est nécessaire de déposer une nouvelle demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les crédits seront prévus au budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer en 2024.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Tony FIDAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer adopté le 28 janvier 2020,

Vu le Contrat Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer signé le 21 septembre 2023,

Vu le XI^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement d'un animateur pluvial rattaché au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer et des frais de fonctionnement afférents,

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

30 – Demande de subvention pour le financement d'un animateur pluvial du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer - Année 2024

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement d'un animateur pluvial rattaché au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer et des frais de fonctionnement afférents,
- 2- **Prend acte** que les crédits seront prévus au budget 2024 du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-43

RESSOURCES HUMAINES

31 – Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuville-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

31 – Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire faisant suite à la parution du Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39 000 euros sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte.

La prime prévue est versée par :

- L'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023,
- Chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers. Les montants pouvant être alloués varient ainsi de 800 euros à 300 euros. Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires, selon le barème suivant :

RESSOURCES HUMAINES

31 – Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Les crédits seront prévus et inscrits au budget principal eaux pluviales - GÉMAPI.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 11 mars 2024,

RESSOURCES HUMAINES

31 – Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Prend** en compte l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle,
- 2- **Prend acte** que les crédits sont prévus et inscrits au budget principal eaux pluviales - GÉMAPI,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette attribution.

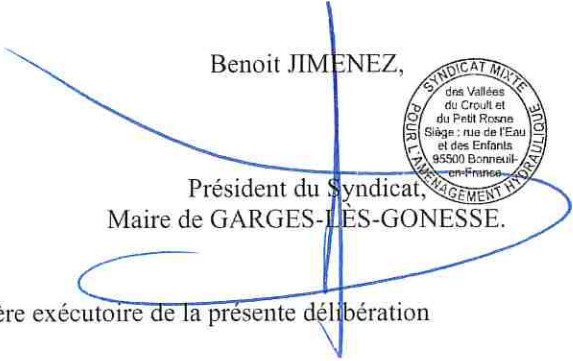
À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-44

RESSOURCES HUMAINES

32 – Participation à la protection sociale complémentaire du risque santé

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuville-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

32 – Participation à la protection sociale complémentaire du risque santé

EXPOSÉ DES MOTIFS

La protection sociale complémentaire constitue une opportunité pour les employeurs publics territoriaux de valoriser leur politique de gestion des ressources humaines, elle permet de renforcer l'attractivité de la collectivité et constitue également un vecteur de fidélisation. En prenant soin de leurs agents, les élus donnent une dynamique positive de travail afin de délivrer une bonne qualité de service aux habitants de leur territoire.

La mise en place de la protection sociale complémentaire s'inscrit dans une démarche de dialogue social afin de déterminer les conditions et le niveau de participation de l'employeur public aux contrats santé et prévoyance de ses agents.

Comme précisé dans la délibération n° 2022-13 du 07 février 2022 concernant le débat sur la protection sociale complémentaire, il a été mis en œuvre fin 2023 et début 2024 un dialogue social avec l'organisation syndicale siégeant au Comité Social Territorial (CST) du SIAH, sur le niveau de la participation du SIAH pour la complémentaire santé.

Le décret du 22 avril 2022 fixe un minimum de participation à 50 %, d'un montant de référence de 30 €.

Actuellement, la participation financière du SIAH s'élève à 15 € nets mensuels par agent, 10 euros nets pour le conjoint et 5 euros nets par enfant.

Il résulte du dialogue social la proposition d'une nouvelle participation financière du SIAH en pourcentage de la cotisation mutuelle de l'agent variant en fonction d'un quotient familial calculé, avec un montant de participation plancher et un montant plafond.

Les conditions de la nouvelle participation se présentent donc comme suit :

Le calcul du quotient familial : salaire net social de l'agent de décembre n-1 divisé par 1 + le nombre d'enfant jusqu'à 20 ans et jusqu'à 26 ans si l'enfant est étudiant, révolus dans l'année n.

Le calcul du quotient familial est effectué au moment de l'arrivée de l'agent, à chaque modification de la composition familiale et au moins une fois par an en janvier de l'année N.

Les tranches du quotient familial et le taux de participation par rapport à la cotisation de l'agent.

	Montant du QF	Taux de participation
Tranche 1	≤ 1000 €	80%
Tranche 2	> 1000 € et ≤ 2000 €	70%
Tranche 3	> 2000 € et ≤ 3000 €	60%
Tranche 4	> 3000 € et ≤ 4000 €	50%
Tranche 5	> 4000 €	40%

Les montants plancher et plafond :

- Un minimum de participation de 20 €
- Un maximum de participation de 100 €

Les crédits seront prévus et inscrits au budget principal eaux pluviales - GÉMAPI.

RESSOURCES HUMAINES

32 – Participation à la protection sociale complémentaire du risque santé

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'Ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique,

Vu l'Ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la protection obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 11 mars 2024,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la participation à la protection sociale complémentaire risque santé sur le principe d'un pourcentage de la cotisation mutuelle de l'agent variant en fonction d'un quotient familial calculé, avec un montant de participation plancher et un montant plafond pour les agents titulaires, contractuels, de droit privé, comme précisé ci-dessus,
- 2- **Approuve** la mise en œuvre de cette participation pour les agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires), contractuels de droit public et de droit privé, et dans les conditions énoncées ci-dessus,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales - GÉMAPI, chapitre 012, articles 64111 et 64131,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette participation.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-45

RESSOURCES HUMAINES

33 – Plan de formation - Année 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)
Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

33 – Plan de formation - Année 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 423-3 du Code général de la fonction publique impose aux collectivités territoriales la présentation du plan de formation à l'assemblée délibérante.

Un plan de formation est un document qui prévoit sur une période annuelle ou pluriannuelle les objectifs et les moyens de formation qui doivent permettre de valoriser les compétences et le développement de la structure.

Dans la réflexion qu'il impose, le plan de formation permet :

- ✓ D'anticiper le développement de la structure ;
- ✓ D'améliorer ses compétences et son efficacité par le biais des agents formés ;
- ✓ D'encadrer, d'évaluer les actions de formation.

Le plan de formation présenté à l'assemblée comporte une partie sur le bilan des formations réalisées en 2023 et sur les objectifs de formation pour l'année 2024 comprenant un recensement des besoins de formation et le nombre d'agents concernés.

Le plan de formation compte 3 objectifs :

- ✓ Aider les agents contractuels et titulaires à réussir les concours de la fonction publique territoriale ;
- ✓ Sensibiliser à l'hygiène et la sécurité ;
- ✓ Favoriser l'acquisition et l'optimisation des compétences.

Les besoins de formation ont été recensés au sein de chaque service lors des entretiens professionnels de fin d'année.

L'ensemble de ces formations sont soumises à l'examen et à l'approbation de l'autorité territoriale.

Il est à noter que le Comité Social Territorial a donné un avis favorable, à l'unanimité et sans réserve, sur le plan de formation 2024.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le projet de plan de formation annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable à l'unanimité et sans réserve du Comité Social Territorial en date du 11 mars 2024,

RESSOURCES HUMAINES

33 – Plan de formation - Année 2024

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le plan de formation pour l'année 2024,
- 2- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales - GÉMAPI, chapitre 011, article 6184,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à ce plan de formation.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-46

RESSOURCES HUMAINES

34 – Création d'un emploi d'animateur pluvial du SAGE Croult-Engbien-Vieille Mer

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

34 – Création d'un emploi d'animateur pluvial du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

Compte tenu qu'il est nécessaire de renforcer le service SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer au regard du développement de ses missions, il est proposé de créer un emploi permanent d'animateur pluvial du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.

Le cadre d'emploi concernant ce poste est celui des ingénieurs territoriaux dans lequel on retrouve les grades d'ingénieur et d'ingénieur principal.

La fiche de poste a été validée par les trois collectivités assurant le financement du SAGE : Le SIAH, le SIARE, et le CD93-DEA.

Le financement de ce poste entrera dans le budget spécifique du SAGE.

La rémunération est basée sur l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires en application de 2° de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique.

Statutairement, la création du poste se présente de la manière suivante :

			Recrutement possible sur la base de l'article L332-8 du code général de la fonction publique		
Emploi nature des fonctions	Grades de référence	Durée du temps de travail	Motifs	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
Animateur pluvial	-Ingénieur principal -Ingénieur	Temps complet	2°de l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, articles 64111 et 64131.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels pris en application de l'article 15,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'animateur pluvial du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer,

RESSOURCES HUMAINES

34 – Création d'un emploi d'animateur pluvial du SAGE Croutt-Enghien-Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Crée** un emploi d'animateur pluvial du SAGE Croutt-Enghien-Vieille Mer,
- 2- **Précise** qu'en application de 2° de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code cité précédemment, un agent contractuel peut être recruté (Ce contractuel doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe. La rémunération de ce contractuel est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle),
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, articles 64111 et 64131,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.


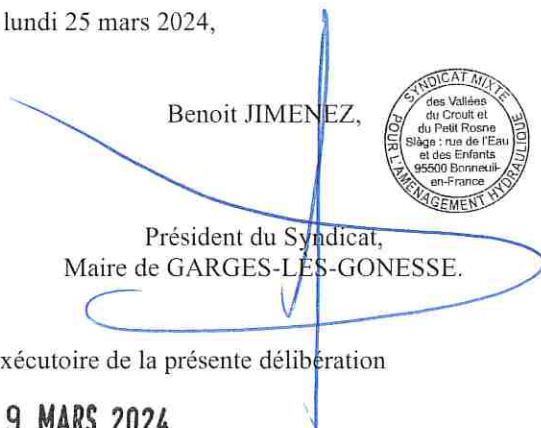
À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croutt et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croutt et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 25 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-47

RESSOURCES HUMAINES

35 – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni le lundi 25 mars 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (41)

Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Virginie HENNEUSE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Virginie HENNEUSE (Andilly)

Éric BATTAGLIA (Ézanville) a donné pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Alain GOLETTA (Vémars) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

RESSOURCES HUMAINES

35 – Mise à jour du tableau des effectifs

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément au Code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet, nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau, dès qu'un changement intervient dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation au 25 mars 2024, avec la démission d'un technicien chargé du suivi des rejets industriels et de la mutation d'une agente chargée des ressources humaines.

Le grade d'attaché hors classe est créé à la suite de la validation des tableaux d'avancement de grade pour l'année 2024.

Cette mise à jour prend en compte la création de l'emploi d'animateur pluvial du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer aux grades d'ingénieur et d'ingénieur principal.

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires Stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
Emplois de Direction						
Directeur Général	A	1		1		
Directeur Général Adjoint	A	2		1	1	
Total emplois de direction		3		2	1	0

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires Stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
Filière Administrative						
Attaché Hors Classe	A	1	0	0	0	0
Attaché principal	A	1		1	0	
Attaché	A	3		2	1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	2	1	0	2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		0	1	
Rédacteur	B	3		2	1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	3	1	0	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4		4	0	
Adjoint administratif	C	4		3	1	
Total filière administrative		19	5	14	4	5

RESSOURCES HUMAINES

35 – Mise à jour du tableau des effectifs

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires Stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
Filière Technique						
Ingénieur en chef de classe normale	A +	1		1	0	
Ingénieur hors classe	A	1		1	0	
Ingénieur principal	A	2	6	2	0	6
Ingénieur	A	10		4	6	
Technicien Principal de 1ère classe	B	3	6	3	0	6
Technicien Principal de 2ème classe	B	11		4	7	
Technicien	B	4		2	2	
Agent principal de maîtrise	C	0	1	0	0	1
Agent de maîtrise	C	1		1	0	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2		2	0	
Adjoint technique	C	10		8	2	
Total filière technique		45	13	28	17	13

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

RESSOURCES HUMAINES

35 – Mise à jour du tableau des effectifs

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le tableau des effectifs en vigueur au 25 mars 2024,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 25 mars 2024,

Jean-Michel DUBOIS,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : **29 MARS 2024**

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **29 MARS 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.